

FICHE TARIFICATION

RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL D'ALLONNES



Tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 (DCM 2024-02-028 du 21/02/2024)

Barème des tarifs pour enfants domiciliés sur la Commune d'Allonnes

- Tarif pour repas réguliers (incitatif)..... 3,99 €/repas facturation mensuelle
- Tarif pour repas exceptionnels 4,70 €/repas sur facture

Barème des tarifs pour enfants domiciliés hors de la Commune d'Allonnes

- Tarif pour repas réguliers (incitatif)..... 4,42 €/repas facturation mensuelle
- Tarif pour repas exceptionnels 5,11 €/repas sur facture

Barème pour les parents qui laissent leurs enfants à la cantine sans prévenir le secrétariat de mairie

- Tarif spécifique 6,11 €/repas sur facture

Barème des tarifs pour les adultes

- Tarif pour les enseignants 6,30 €/repas facturation mensuelle
- Tarif pour les personnels de surveillance et stagiaires... 2,79 €/repas facturation mensuelle ou sur facture (sauf les stagiaires du restaurant scolaire)
- Tarif pour les adultes extérieurs 8.89 €/repas facturation mensuelle

Barème des tarifs pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) dont les parents fournissent le repas

- Tarif pour les enfants domiciliés à Allonnes 1,35 €/jour facturation mensuelle
- Tarif pour les enfants domiciliés hors d'Allonnes 1,66 €/jour facturation mensuelle

Mairie d'Allonnes - 135, rue Albert Pottier – BP 23 - 49650 Allonnes

Tél : 02.41.52.00.30 Mail : mairie@allonnes-49.fr

Ouverture au public : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et les lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 17h30

Site internet : www.allonnes-49.fr